

La lettre aux élus

de l'Union Départementale des Elus Socialistes et Républicains de Maine-et-Loire

Invitation

**Les premières
« Rencontres de pays ».**
Participez à la soirée
la plus proche de chez
vous :

Rendez-vous en page 8

Internet

- **Un nouveau site internet :
udesr49.fr**
- **Abonnez vous à la lettre
électronique**

Au sommaire

- **L'UDESER pour quoi faire ?**
- **Daniel Raoul, sénateur**
- **Groupe de gauche au
Conseil Général**
- **La Région :
c'est votre espace**
- **Taxe professionnelle :
une réforme injuste**



MAI 2006 - N°1

« L'UDESER 49 s'engage dans un nouveau projet »

Madame, Monsieur, cette première « Lettre aux élus » de l'Union Départementale des Elus Socialistes et Républicains témoigne de la qualité et de l'importance des élus de gauche en Anjou.

Avec une équipe renouvelée, rassemblant tout autant des élus socialistes que des élus qui ne sont pas adhérents du Parti Socialiste, **l'UDESER 49 s'engage dans un nouveau projet :**

Notre ambition est de créer avec vous un nouvel espace de coordination, d'échanges et de convivialité, autour de nos valeurs et du projet politique qui en découle. Riche et ouvert, il nous permettra de répondre ensemble aux enjeux que les élus locaux doivent relever.

S'informer, se former, réfléchir sur les préoccupations qui sont les vôtres, constituent les priorités de notre action.

Pour réussir, **nous voulons privilégier la rencontre des élus de notre sensibilité au plus près des projets, au plus près du terrain.** Les sept rencontres de pays qui se dérouleront en mai et en juin 2006 traduiront rapidement cette volonté dans la réalité, n'hésitez pas à y participer.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'exercice des mandats locaux n'a jamais été aussi complexe du fait d'une décentralisation mise en œuvre de façon anarchique. Le gouvernement Raffarin avait prôné l'augmentation de l'autonomie financière mais en transférant une multitude de compétences sans les compensations financières nécessaires, il a créé un contexte explosif en matière de finances locales.

En définitive, le gouvernement ne vise qu'un seul objectif : se défausser des déficits publics sur les collectivités appelées à assumer toutes seules l'impopularité des augmentations d'impôt. De la décentralisation des compétences, nous sommes passés à la décentralisation des déficits et au délestage fiscal.

La logique de décentralisation prônée par les socialistes s'inspire à l'inverse de deux principes forts : un Etat stratège et solidaire, des collectivités autonomes dans leurs pouvoirs de décision et leurs capacités financières.

Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, parmi lesquels : la démocratie territoriale, les services publics, les territoires décentralisés en harmonie avec l'Europe, les solidarités... ; **les élus de gauche peuvent marquer leur différence.**

Tel est le sens de notre engagement, rejoignez nous !

Frédéric Béatse
Conseiller Général
Président de l'UDESER 49



L'UDES pour quoi faire ?



L'Union des Elus Socialistes et Républicains du Maine-et-Loire est une association loi 1901.

Indépendante du Parti Socialiste, elle a pour objectif de soutenir les élus de gauche dans le cadre de leur mandat électoral.

Son assemblée générale du 27 mars 2006 a renouvelé en profondeur ses instances et a adopté des orientations fortes à l'approche des rendez-vous électoraux de 2007 et de 2008.

Une nouvelle organisation plus proche des élus

Des comités seront mis en place dès le mois de juin dans chacun des sept pays du département afin de créer de nouveaux lieux d'échange, d'information au plus près des projets. Se rassembler autour des enjeux propres à chaque territoire, définir des stratégies communes, partager les expériences, tels sont les objectifs de ces nouveaux lieux de coordination entre élus de notre sensibilité.

L'animation de chaque comité sera confiée à un élu du pays, qui aura aussi la fonction de vice-président de l'union départementale.

Une priorité : la formation des élus

En fonction des besoins exprimés par nos adhérents, nous organise-

rons des séances de formation sur l'exercice du mandat d'élu et sur les grands enjeux du moment. Elles complèteront des rencontres d'information, de valorisation des bonnes pratiques et de partage d'expériences. A l'approche des échéances électorales, l'accent sera mis sur la préparation des projets et des campagnes électorales. Un appui particulier sera engagé en direction des élus de l'opposition et des élus de petites communes.

Gagner sur le "statut de l'élu"

L'exercice d'un mandat local est de plus en plus complexe, et il est souvent difficile de renouveler les équipes, plus particulièrement dans les petites communes. L'UDES veut participer à la création d'un véritable statut de l'élu, disposant de réels moyens pour assumer son mandat, développant les possibilités de formation, garantissant la continuité de son parcours professionnel, assurant des garanties en matière d'assurance santé et de retraite.

Elections : progresser encore

Les années 2007 et 2008 seront riches en rendez-vous électoraux locaux et nationaux. Par la mobilisation des élus socialistes et républicains et par le soutien à nos candidats, l'UDES participera à une nouvelle progression de la gauche en Anjou.

Une nécessité : mieux vous informer

De nouveaux outils vont être développés afin de mieux vous informer sur les sujets qui touchent directement les élus locaux :

- cette nouvelle lettre aux élus,
- un site internet et une lettre électronique mensuelle dès le mois de juin 2006,
- des « assises des élus annuelles, véritable temps fort alliant intervenants de premier plan, formation, débat et convivialité, dont la première édition aura lieu en novembre prochain.

Avec votre Sénateur, Daniel Raoul, nous animerons une cellule de veille sur les évolutions législatives et réglementaires afin de mieux vous en rendre compte.

La force de notre réseau d'élus régionaux, départementaux et communaux nous permettra de donner vie à ce projet.

Construisons le ensemble, rejoignez nous !



Rejoignez le réseau des élus socialistes et républicains de Maine-et-Loire



Pour rejoindre l'UDESER, il suffit de remplir cette page, puis de nous la renvoyer à l'adresse suivante : **UDESER 49 - 9 place Mendès-France 49100 ANGERS**, ou par télécopie au 02 41 87 16 09.

Afin de mieux connaître vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux quelques questions ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....
□□□□□

Adresse électronique :

☎ ou ☎

Mandats :

.....

Je souhaite adhérer à l'UDESER 49 et je joins un chèque de 30 € pour la cotisation annuelle à l'association. (15 € pour les élus non indemnisés)

Je suis adhérent au Parti Socialiste : oui non

Je souhaite que cette adhésion reste strictement confidentielle : oui non

Je suis prêt à apporter mes compétences auprès des autres élus sur le(s) sujet(s) suivants :

.....
.....
.....
.....

Mes attentes vis-à-vis de l'UDESER :

En matière d'information :

.....
.....
.....

En matière de formation personnelle

.....
.....
.....

Pour mieux assumer mon mandat d' élu local

.....
.....
.....

J'aimerais participer à des ateliers de travail sur le(s) thème(s) suivant :

.....
.....
.....

Mes autres remarques et propositions :

.....
.....
.....
.....
.....



Daniel Raoul, sénateur de Maine et Loire

Quelle autonomie demain pour nos intercommunalités ?

L'intercommunalité est bien plus qu'une simple structure supplémentaire dans un paysage démocratique qui en compte déjà tant, c'est aujourd'hui une réalité dans la vie quotidienne de chacun de nos concitoyens. Ainsi en 2005 nous comptons 2525 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit 88% des communes françaises pour 52.2 millions d'habitants. Chaque jour ce sont de nouvelles communes, de nouvelles compétences avec à chaque fois le souci du meilleur service rendu à nos populations.

Bien que certains les accusent de tous les maux, nos collectivités sont bien gérées. Au regard des charges galopantes qui leur ont été transférées, d'un financement de ces charges au pire insuffisant, au mieux décalé, et du non respect des promesses du Gouvernement relatives à l'autonomie financière et à la libre administration des collectivités territoriales, la gestion de ces dernières peut être objectivement considérée comme saine, vu, par ailleurs, leur endettement mesuré.

Le recours nécessaire aux impôts locaux en 2005 (+3,1 % de hausse moyenne des taux) s'est en effet opéré au profit d'une hausse notable des investissements (45,4 milliards d'euros, soit +6,3% par rapport à 2004), d'un déficit budgétaire contenu (0,1% du PIB, contre 2,8% pour l'Etat) et d'une maîtrise reconnue de leur endettement (limité à 6,3% du PIB, soit un dixième de la dette publique totale).

Au sénat, lors des différents débats législatifs, les diverses tentatives d'amélioration des dispositions de la première partie du projet de loi de finances n'ont pu aboutir. Compensation annuelle systématique de la surcharge financière liée au RMI, augmentation structurelle des dotations de l'Etat, institution d'un rapport annuel sur l'autonomie financière des collectivités ou compensation intégrale de l'exonération de taxe foncière applicable aux logements sociaux : l'ensemble des amendements socialistes a été rejeté d'un revers de main par la droite.

Tel que nous l'avons évoqué lors de la dernière assemblée générale des élus socialistes et républicains, la réforme de la taxe professionnelle (TP - cf article page 7), menée de manière laborieuse et opaque en dépit de la mise en place d'une commission ad hoc, s'annonce comme une première occasion de sanction. S'il s'avère en effet que les entreprises doivent déboursier une taxe supérieure à 3,5 % de leur valeur ajoutée du fait d'une augmentation des taux survenue en 2005, les collectivités se verront privées du complément de ressources correspondant. Le coût estimé de ce plafonnement (plus de 470 millions d'euros) sera reporté intégralement sur les collectivités, c'est-à-dire in fine sur les contribuables locaux !

Au prétexte de limiter à 60 % de leurs revenus 2006 le total de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de solidarité sur la fortune et des taxes locales -une mesure à plus de 400 millions d'euros qui obligera les administrations, notamment territoriales, à rembourser le trop-perçu aux ménages concernés- le Gouvernement s'apprête à priver les collectivités de plus de 43 millions d'euros de recettes fiscales, au profit principalement d'une minorité de 10 000 contribuables fortunés redevables de l'ISF !

Ce n'est pas ma vision de la solidarité, tant nationale que locale. Nos collectivités et nos élus méritent une autre reconnaissance politique, démocratique et fiscale.



Daniel Raoul au cours d'une intervention au sénat

Groupe de gauche au Conseil Général :

Une opposition constructive pour des avancées importantes

Depuis quelques années, nous sollicitons de l'Assemblée Départementale une révision complète de toutes les aides aux communes avec quelques réorientations, proposant même la constitution d'un groupe de travail à cet effet.

Ce vœu a été écarté par le Président du Conseil général, laissant le soin à chaque commission d'étudier les améliorations possibles dans ses domaines de compétences.



Marc Goua,
président du Groupe

En décembre 2001, une première avancée est obtenue lorsque le dispositif de soutien aux investissements communaux pour les équipements sportifs est étendu aux opérations de rénovation afin de tenir compte de la vétusté des équipements et la nécessité de procéder à leur mise aux normes. Malgré la satisfaction de voir notre ténacité porter ses fruits, nous ne pouvons nous contenter de cela. En effet, bon nombre de communes abandonnent leurs projets faute de soutiens suffisants. Le coût de certains équipements peut représenter des années de capacité d'investissement pour un petit budget communal.

C'est pourquoi, lors du débat budgétaire 2006, nous avons décidé de formuler des propositions concrètes. Sur certaines, le Président du Conseil général s'est engagé à donner suite :

Insertion : organisation d'un groupe de travail et de réflexion

Fonds de Solidarité pour le Logement : étude d'un financement supplémentaire des communes qui n'atteignent pas les 20% de logements sociaux, afin de créer une plus grande solidarité départementale

Fonds d'Aide aux Jeunes : étude des remarques formulées par notre groupe pour une amélioration du dispositif et une meilleure réponse aux difficultés des jeunes

Politique de la Ville : mise en place d'un groupe de travail et de réflexion sur le devenir de la politique de la ville

Logement : organisation des états généraux du logement

Personnel : nouveau rendez-vous avec les syndicats au sujet des demandes de postes au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et audit des services sociaux

Politique Sportive : engagement à mettre progressivement les moyens nécessaires à l'application de la nouvelle politique définie

Agriculture – Convention avec la Chambre d'Agriculture : engagement à faire le bilan de ce conventionnement et à veiller à ce que le monde agricole ne soit pas perdant

Environnement : Engagement à mener une étude et à développer des actions en direction de l'agriculture biologique. Engagement à réétudier le

maintien de la subvention au GABB Anjou au mois de janvier 2006

Environnement - Gestion de l'Eau : Engagement à étudier les actions possibles du Conseil général pour une meilleure gestion et protection de l'eau

Schéma Départemental d'assainissement : le Président, sur notre proposition, s'est engagé à abonder de façon substantielle la ligne budgétaire lors du vote du budget supplémentaire et à traiter toutes les opérations engagées ou en instance de réalisation.

Par ailleurs, les communes de moins de 2 000 équivalents habitants qui n'étaient pas reconnues, restent dans le schéma.

Par ces propositions concrètes, nous voulons nous faire le relais des préoccupations des élus et des acteurs de terrains. Ayant obtenu ces avancées tout au long des débats, les membres du groupe ont décidé à la majorité de s'abstenir sur le vote du Budget Primitif.

Nous avons fait le choix d'une opposition constructive et nous l'assumons. Mais nous ne nous contenterons pas de promesses. Nous attendons maintenant des actes.

Nos élus au Conseil Régional

La région c'est votre espace

En ouvrant l'Espace Régional d'Angers, le 6 avril dernier, la Région apporte la preuve de son engagement à œuvrer au plus près des citoyens et des élus locaux. Ces nouvelles « ambassades » régionales doivent être des lieux d'information des ligériens sur les politiques conduites par la Région et les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre. Elles sont aussi des lieux d'échanges entre les acteurs des territoires et de rencontre avec les élus régionaux. Elles donnent chair au « fait régional » et permettront d'humaniser une relation trop souvent ressentie distante et administrative par les usagers.

Ces Espaces permettent de satisfaire des besoins de proximité, de faciliter l'accès aux procédures d'aides régionales et de favoriser le dialogue avec les élus. Ils sont aussi des plates-formes d'instruction des dossiers, permettent, sur le terrain, l'évaluation des politiques régionales et l'expérimentation de nouvelles pratiques démocratiques et citoyennes.

Ils répondent à trois objectifs principaux :

- Faire participer les citoyens à l'élaboration de décisions qui les concernent,
- Permettre aux territoires d'exprimer leurs attentes et de construire leurs projets,

- Simplifier et fluidifier la relation entre la Région, ses partenaires et ses publics.

Aujourd'hui 70 personnes exercent leur activité hors de l'Hôtel de Région des Pays de la Loire, dispersées sur 11 sites différents.

Leur présence sur le terrain permet d'anticiper les évolutions probables de la décentralisation et de faire émerger un nouveau modèle de gouvernance entre les élus, les usagers et les territoires.

Une nouvelle organisation territoriale autour de 3 pôles

Les espaces régionaux regroupent au sein d'une même adresse l'ensemble des politiques et des compétences que la Région des Pays de la Loire souhaite territorialiser.

Chaque espace sera organisé autour de 3 pôles : éducation, formation et une mission territoires.

Cette dernière est ouverte aux partenaires institutionnels et au grand public chargé de l'animation de la politique territoriale, elle contribuera à plus de cohérence en initiant tout rapprochement utile entre les consulaires, les partenaires institutionnels, les acteurs de la formation, les structures œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion pour traiter de préoccupations exprimées par les territoires.



Espace Régional du Maine et Loire

22, rue Béclard
CS 3003
49055 Angers Cedex 02

☎ 02 41 68 70 70
espace.angers@paysdelaloire.fr

Ouverture le lundi
de 14h à 18h
et du mardi au vendredi
de 10h à 18h

Il regroupe 13 agents
du Conseil Régional

L'Espace accueille également une représentation de la COREVE (Conférence Régionale des Voies d'Eau) et, courant juin un représentant de l'association Réseau Grand Ouest « Développement durable dans la commande publique ».

Taxe professionnelle

Une réforme injuste et dangereuse pour les collectivités et les contribuables locaux

Avec la réforme de la taxe professionnelle, le gouvernement s'attaque frontalement aux collectivités locales. Outre celles-ci qui y perdront à la fois des ressources et une part de leur autonomie, les victimes en seront les ménages et les petites entreprises.

A partir de 2006, la taxe professionnelle payée par les entreprises sera plafonnée à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Ceci représente une baisse globale du poids de l'impôt de près de 3,5 milliards d'euros.

Ce cadeau n'est pas intégralement financé par l'Etat mais aussi par les collectivités locales pour lesquelles la réforme ne sera pas compensée « à l'euro près ».

Aujourd'hui, l'Etat prendrait en charge le coût de plafonnement en prenant pour référence les taux de 2004 augmentés d'un chiffre correspondant pour chaque catégorie de collectivités (communes et EPCI, départements, régions), à la moyenne des augmentations de la TP sur les 3 dernières années diminuée arbitrairement d'un point. La version finale du texte qui prévoit que la référence sera le taux de l'année 2004 majoré de 5,5% pour les communes et l'intercommunalité, de 7,3% pour les départements et de 5,1% pour les régions, ou, s'il est plus faible donc plus défavorable aux collectivités, le taux de l'année d'imposition courante.

Au total, cette usine à gaz pourrait inscrire la ponction

au titre du ticket modérateur à un total compris entre les 470 millions d'euros initiaux, et un plancher de 216 millions d'euros. La majorité n'a pas été capable de chiffrer à ce stade le coût de la mesure définitivement adoptée.

Cette réforme brutale asphyxie les collectivités locales.

■ Passée la première année, le décalage sera croissant entre la compensation accordée par l'Etat qui restera calculée sur des taux « historiques » passés, et les effets produits chaque année par le plafonnement. Les simulations démontrent en effet que certaines collectivités verront 80% voire 90% de leurs bases de taxe professionnelle plafonnées. Concrètement, un taux de 90% signifie qu'une collectivité qui décide d'une hausse de TP qui auparavant lui aurait rapporté 100 n'en percevra que 10. Cet effet est faible la première année d'application, car l'Etat « compense » la réforme, à l'exception de l'effet du ticket modérateur. Mais dès la seconde année, une collectivité qui voudrait augmenter son produit de TP perdra une bonne partie du produit supplémentaire plafonné.

■ La réforme accentue les inégalités territoriales. Le département le moins plafonné est, on aurait pu s'en douter, les Hauts-de-Seine, avec un plafonnement de 28,47%, pour d'autres départe-

tements il peut aller jusqu'à 80%. Pour les régions, le plafonnement varie de 38 % en Ile de France à plus de 70 % dans le Nord-Pas de Calais. Pour les communes, l'écart est maximum, avec des taux de plafonnement variant entre 3 et 99%.

Loin d'être vertueuse, la réforme de la taxe professionnelle conduira inévitablement à une hausse de l'imposition pesant sur les petites entreprises et les ménages.

Les bénéficiaires de la réforme sont clairement identifiés. Il s'agit des grands établissements, notamment pour les entreprises du secteur industriel. Les « perdants » de la réforme seront inévitablement les entreprises non plafonnées, notamment les petites entreprises du secteur des services, et les ménages.

En effet, le plafonnement global ne protège par définition que les entreprises plafonnées. Et si la collectivité, pour contrebalancer les effets du plafonnement, doit augmenter plus fortement ses taux de TP, les entreprises non plafonnées subiront la totalité de la hausse. La réforme conduit ainsi à un transfert de charges.

Plus grave encore, pour un même produit total de la fiscalité locale, la charge fiscale sera déplacée vers les ménages. Selon la part que représente actuellement la taxe professionnelle dans les impôts perçus par une collectivité, et le niveau de plafonnement de ses bases de TP dans le cadre de la réforme, on peut apprécier l'effet théorique qu'aura la réforme pour les ménages.



Invitation

Les 1^{ères} « Rencontres de pays »

Participez à la soirée la plus proche de chez vous :

Ces nouveaux lieux de rencontre des élus socialistes et républicains, au plus près des projets de chaque territoire, permettront de débattre des principaux enjeux de chaque pays et de recueillir vos attentes pour les prochaines actions de l'UDESr.

Pays Vallées d'Anjou

Mardi 30 mai à 20 h 30
à **Baugé**, centre René d'Anjou

Pays du Saumurois

Mardi 20 juin à 20 h 30
à **Saumur**, Hôtel de ville

Pays Loire Angers

Lundi 12 juin à 20 h 30
à **Beaucouzé**, salle du Conseil
Municipal (1^{er} étage, côté église)

Pays du Haut Anjou Segréen

Mercredi 7 juin à 20 h 30
à **Segré**, salle du jardin public

Agglomération de Cholet

Jeudi 22 juin à 20 h 30
à **St Léger sous Cholet**,
pôle culturel du Landreau,
rue des Mauges

Pays des Mauges

Vendredi 16 juin à 20 h 30
à **Montrevault**, à la Mairie,
18 rue Foch

Pays Loire Layon Lys Aubance

Vendredi 2 juin à 20 h 30
à **St Lambert du Lattay**,
salle "Les Godissas", à la mairie

Rendez-vous

Sur le site udesr49.fr



- Une lettre électronique mensuelle
- Un espace réservé aux adhérents de l'UDESr
- L'actualité des élus
- Des dossiers sur les grands enjeux
- La vie des groupes politiques
- Le statut de l'élu